



Les "BRÈVES" de la SA SNCF

CSE du 18 juin 2020

Télétravail : Où en est-on ?

En dépit de l'ouverture de la deuxième phase de déconfinement depuis le 2 juin, le gouvernement continue de préconiser le maintien du télétravail lorsque cela est possible. Il s'agit bien sûr de préserver la santé des salariés en lien avec la pandémie COVID. Ainsi, en quelques semaines, le télétravail, qui était encore balbutiant il y a peu en France a pris une importance que personne n'attendait. Certains élus régionaux, toutes obédiences confondues, militent même pour son développement, y voyant un instrument de régulation des pointes de trafic, notamment routier, en Ile de France ou un moyen de limiter la pollution due aux transports en réduisant les déplacements.

Le télétravail est donc un sujet protéiforme qui dans les mois à venir risque d'occuper le devant de la scène dans de nombreuses entreprises dont la nôtre.

S'il a pu paraître comme une solution dans l'urgence de la pandémie, le télétravail n'est pas sans risque et peut en générer de nouveaux, psycho sociaux, qu'il convient de mesurer pour mieux les prévenir et ainsi les éviter. Il en va de la responsabilité de l'employeur.

Le premier des risques qui vient à l'esprit est bien sûr celui de l'isolement et de l'hyperconnexion. C'est un sujet dont les médecins du travail et les représentants du personnel doivent s'emparer. Le stress et la fatigue en lien avec l'hyperconcentration sur les écrans commencent à être largement étudiés et mis en évidence. Le développement des téléconférences et autres points virtuels a au moins eu l'avantage d'humaniser une situation inhumaine en retrouvant la voix et parfois le visage des collègues.

Et pourtant nombreux sont ceux et celles qui témoignent que ces nouvelles modalités exigent une concentration redoublée. Certes la période COVID était particulière puisque doublée d'un confinement. Certains ont très bien supporté le passage en télétravail, d'autres non. Pour certains managers, ce fut une révolution et un changement de taille sans nécessairement avoir eu l'accompagnement adéquat (management à distance, abjurer le vieux dogme du présentisme et ne juger que sur le résultat).

Aujourd'hui le développement du télétravail semble inéluctable...

Article à suivre ICI

Déclaration liminaire lue en séance

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers Collègues,
Après des mois de confinement, il est venu le moment de reprendre le chemin des entités de travail comme il est venu le temps de reprendre le chemin des lieux d'échange des Instances Représentatives du Personnel en respectant bien évidemment les mesures sanitaires.

S'il y a un enseignement majeur à retenir de cette période, c'est bien le télétravail et les outils de communication digitale qui ont pris une place prépondérante.

Pendant la période de confinement et la quasi généralisation du télétravail, les salariés et les élus se sont appropriés de nouveaux outils et les téléconférences sont devenues la règle. Il fallait bien continuer à faire avancer l'entreprise et les représentants du personnel continuer à assurer leur rôle par le biais de ces outils. Il est venu cependant aujourd'hui le temps pour tous de pouvoir se réunir en présentiel. Il est important de laisser ce choix aux élus. Les ICP, les EVRPS, les CSSCT les CSE... autant de périmètres, de rôles, de fonctions où le regard, les expressions prennent une place particulière comme dans la vie de tous les jours, la vie normale.

La présence en physique permet cela, pas la téléconférence.

Le temps alloué aux échanges ne doit pas être aussi contraint, l'intervention des invités ne doit pas être aussi minutée. Il est extrêmement frustrant pour les élus de voir contraint leur temps d'intervention. Il en résulte des questions en suspens. Ça crée un vide et ni la Nature, ni les élus n'aiment le vide.

Le temps des intervenants est précieux, nous le comprenons parfaitement mais celui des élus ne l'est pas moins, et tout comme eux, nous ne le comptons pas...

Aussi la délégation UNSA-Ferroviaire vous demande de prendre le temps.

La délégation UNSA-Ferroviaire vous demande de reprendre l'organisation des CSE en plénière, sur deux jours pourquoi pas, conformément au règlement intérieur.

La période ne se prête pas encore à une séance à 35 élus ? Qu'à cela ne tienne, optons provisoirement pour une formule mixte : présentiel et téléconférence.

Retrouvez l'intégralité [ICI](#)



Direction Générale de l'Audit et des Risques

Consultation des élus sur le projet de mise en place de la direction des risques, de l'audit, de la sécurité, et de la sûreté (DRA2S)

Lors du CSE du 28 mai 2020 (Brèves de mai), Pierre MESSULAM a présenté aux élus le projet de la nouvelle organisation de la Direction des Risques, de l'Audit, de la Sécurité et de la Sûreté (DRA2S). Il revient ce 18 juin afin de répondre aux questions et permettre aux élus de se positionner pour cette consultation.

Il annonce que la mise en place de cette nouvelle organisation prévue au 1^{er} juillet 2020 est repoussée au 1^{er} septembre afin de permettre une meilleure prise en compte des changements potentiels de managers dans un contexte où nombre de collègues sont encore en télétravail

Ce projet doit permettre au groupe SNCF de disposer d'une vision claire des risques en mettant en place des dispositifs qui contribuent à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'efficience de ses ressources.

Son objectif est de renforcer le management par les risques en mettant en place une véritable gouvernance de groupe par le risque, d'harmoniser et avoir une sécurité plus intégrée.

Face à ces évolutions qui impactent l'ensemble des métiers et compte-tenu des déclarations récentes du président FARANDOU sur la perte de près de 4 milliards de chiffre d'affaires, l'[UNSA-Ferroviaire](#) a interrogé M. MESSULAM sur :

- Les conséquences qu'aurait le pilotage du risque en termes de gouvernance de la sécurité et de la sûreté.
- Le changement par rapport à la situation actuelle.
- L'intention de ce projet : s'agit-il d'unifier, de réduire ou de procéder à des approches par les coûts ?

Concernant la sûreté, bien que les missions restent identiques, l'[UNSA-Ferroviaire](#) a interpellé la direction sur le rattachement de l'Inspection Générale à la DRA2S et ces éventuelles conséquences sur les directions de zones, agences et sites.

M. MESSULAM a répondu de façon très transparente aux différentes questions.

Bien que l'organisation ne soit pas encore en place, M. MESSULAM espère un impact positif, rappelant que la nouvelle organisation voulue par loi, exige qu'aujourd'hui les responsabilités en matière de sécurité soient fondamentalement portées par les sociétés filles.

Le changement concerne essentiellement le fonctionnement, avec une responsabilisation plus grande et une centralisation moins absolue mais avec, néanmoins, un renforcement plus important dans la gestion et le contrôle. Sur l'approche par les coûts, M. MESSULAM affirme que la gestion de la sécurité prévaut sur les considérations financières. Aucun objectif n'est d'ailleurs donné, à ce jour, sur la réduction des coûts en matière de sécurité.

Vis-à-vis de la sûreté, le rôle de l'inspection générale est de réaliser des contrôles de niveau 2 ou d'intervenir sur des éléments graves, le directeur de la sûreté étant l'unique décisionnaire sur des questions de pilotage ou d'arbitrage budgétaire avec les activités.

L'[UNSA-Ferroviaire](#) a exprimé également son inquiétude sur l'impact d'une éventuelle baisse du niveau de sécurité et sur les cadres d'organisation ainsi que sur les métiers.

Devant la levée des incertitudes, les élus [UNSA-Ferroviaire](#) ont donné un avis favorable au projet.

Ils restent toutefois très vigilants à la mise en place de cette nouvelle organisation.

Retrouvez la déclaration lue en séance [ICI](#)



Services Médicaux

Licenciement du Dr B. (médecin du travail) pour inaptitude sans possibilité de reclassement



Quelle émotion !

Le Dr B., médecin du travail à Paris Nord VOX, a été déclaré inapte sans possibilité de reclassement par le médecin du travail pour raison de santé. De ce fait et conformément aux dispositions de l'article L.1226-2-1 du code du travail la direction des services médicaux envisage à son encontre un licenciement.

Le dossier est présenté aux élus pour consultation.

Le Dr B., présent au CSE, précise que cette démarche de cessation d'activité professionnelle pour raisons médicales a été initiée avec le médecin du travail depuis le début de l'année et qu'il est en accord avec la décision. Elle permet entre autres par la suite l'octroi par la sécurité sociale d'une invalidité.

Le docteur B. remercie les équipes qui l'ont soutenu et accompagné pendant ses années d'activité. Très professionnel, il souligne l'intérêt de la médecine du travail dans l'entreprise et l'importance du respect des préconisations et règles d'hygiène au vu de la situation sanitaire actuelle.



Le directeur des services médicaux, Dominique Dehaene, revient sur cette situation particulière, sur l'impossibilité de reclassement amenant au licenciement, sur la mise en place de la procédure et l'obligation du passage devant le CSE pour consultation tout en exprimant sincèrement des regrets de voir partir ce médecin et de la tristesse d'avoir à présenter ce dossier dans de telles circonstances. Il remercie le Dr B. pour ces années passées au sein des services médicaux.

Les élus expriment au Dr B. leur peine de le voir partir de l'entreprise, le remercient pour son travail et lui présentent tout leur soutien.

Merci!

Pour les élus [UNSA-Ferroviaire](#), bien qu'il s'agisse d'un licenciement, au regard de la situation du Dr B. aucun doute ne s'est posé quant à un vote favorable.

Le directeur des services médicaux confirme que le Dr B. sera remplacé et qu'actuellement le service étudie les propositions de médecins. Les élus [UNSA-Ferroviaire](#) resteront vigilants sur cet engagement pris.



Services Médicaux

Consultation pour la nomination du Dr Nicolas CONNESSON médecin du travail au cabinet médical de PARIS MONTPARNASSE

À la suite de la démission du Dr Bogey, médecin du travail sur Paris Nord Vox et Paris Montparnasse et dans l'attente de la nomination d'un nouveau médecin sur ces sites au mois d'octobre, le Dr Connesson a accepté d'assurer l'intérim en CDD pendant 3 mois à partir du 1^{er} juillet. Il reprend les effectifs du Dr Bogey.

La présentation de ce dossier a été plus que brève et a suscité nombre de questionnements de la part des élus.

Pourquoi une embauche en CDD et non en CDI ? pourquoi 3 mois et après ? quelles sont les raisons de la démission du Dr Bogey ?

Le représentant des services médicaux, laconique, n'a pas su ou voulu apporter d'informations. De toute évidence, il aurait sans doute préféré se passer de cette intervention !

Sur le critère d'embauche en CDD, il finit par préciser que le Dr Connesson devrait au mois d'octobre être embauché en CDI et intégrer les services médicaux.

Nous apprenons que le Dr Connesson doit passer sa thèse en septembre. Ce dernier est connu des services médicaux puisqu'il a effectué un remplacement en CDD au sein d'un cabinet médical jusqu'au 25 mai dernier.

Quant à la question sur les raisons qui ont poussé le Dr Bogey à la démission, la réponse est encore plus succincte et brutale : "pour raisons personnelles". Dégagés, il n'y a rien à voir !

Réponse qui laisse perplexe au regard des éléments du terrain qui sont parvenus jusqu'à nous !!

Dans l'intérêt des agents et afin de maintenir une continuité des visites médicales sur ces sites les élus [UNSA-Ferroviaire](#) ont voté « Pour » cette nomination.

Les élus [UNSA-Ferroviaire](#) garderont une vigilance particulière quant aux différentes nominations de médecins à venir à la suite de ce dossier.





Immobilier

Direction du Facility Management et de l'Environnement de Travail (DFM ET) : Modification du tableau de service des navetteurs de Perpignan

Messieurs CORDOBA et MARTIN DE BEAUCE présentent aux élus le projet de modification du tableau de service des navetteurs de Perpignan.

Les élus constatent que les 2 chauffeurs de cette navette n'ont pas de repos samedi-dimanche mais uniquement des repos dimanche-lundi.

Monsieur Cordoba, responsable DFM ET Sud-Ouest affirme qu'avec leur régime de travail, les chauffeurs bénéficient de RU et qu'ils peuvent les positionner sur des samedis. Les chauffeurs ont bien les 12 repos samedi-dimanche réglementaires.

Il explique que cette modification de tableau de service n'aura pas d'impact sur l'enchaînement des journées et des repos puisque nous restons sur des roulements du mardi au samedi. Simplement, au lieu de tourner sur 3 lignes, ils tourneront sur 2 lignes (une ligne de matinée, une ligne de soirée). Les 2 chauffeurs font une ligne une semaine sur 2. Lorsque le service navette ne peut pas être assuré, que ce soit pour une absence programmée ou inopinée, la course est externalisée aux taxis.

Il rappelle que les clients sont uniquement des clients internes, principalement des conducteurs (traction et fret) qu'il est question de roulement, de tableau de service mais.... Pas de programmation semestrielle !

Monsieur Cordoba promet que cette programmation sera transmise aux élus lorsqu'elle sera calée/finalisée.

La délégation **UNSA-Ferroviaire** regrette qu'une fois de plus, ce sujet n'ait pas fait l'objet d'une présentation à la CSSCT des Directions Transverses avant cette consultation.

Omission volontaire ou non de la part de la Direction de l'immobilier ?

Pour la délégation **UNSA-Ferroviaire**, des informations manquent à ce dossier afin d'analyser au mieux la situation :

- Est-ce une seule ou plusieurs sociétés de taxis externes qui pallient les courses non réalisables ?
- Y-a-t-il eu des appels d'offres effectués ?
 - ↳ Oui, directement par les établissements utilisateurs (Établissements Traction, ECT, ...).
- Combien coûte le service aujourd'hui dans cette configuration ?
 - ↳ La course en interne est facturée au même tarif à l'entité que si elle prenait un taxi externe.
- Va-t-il y avoir une ré-internalisation totale de ce service ?

Pour l'**UNSA Ferroviaire**, une question se pose : ce service sera-t-il intégré au projet « Global FM » ?

Lors d'une rencontre début juin, le Chef de projet, Monsieur Frédéric Goupil de Bouillé a fait part de la volonté de l'entreprise de réinternaliser un certain nombre d'activités. Il y a également une volonté de synergie avec le programme Solidarité Emploi en étroite collaboration avec Monsieur Jacques Rascol (Directeur du programme).

Pour l'**UNSA Ferroviaire**, ce projet « navetteurs » pourrait être un bon exemple de concrétisation du programme Solidarité Emploi par développement de la prestation exclusivement interne. En effet, le bassin de Perpignan est déjà une zone d'emploi sinistrée et les possibilités de reclassement faibles.

À ce jour, l'entreprise n'a pas communiqué d'éléments concrets sur le sujet.



Sûreté Ferroviaire

Projet de relocalisation du site SUGE de Clermont-Ferrand à compter du 1/09/2020

Actuellement, le site est réparti sur trois bâtiments : les vestiaires hommes et les vestiaires femmes dans le premier, le local armement dans le second et les bureaux du site dans un troisième. La surface représente au total 215 m²

Cette tri localisation s'avère être une difficulté majeure tant pour les agents que pour l'entreprise. Le projet présenté propose donc de regrouper l'ensemble en un seul et même endroit.

La SUGE de Clermont-Ferrand sera réunie en pied de gare dans un espace de 188m².

Tant du point de vue opérationnel que de la qualité de vie au travail, ce relogement était attendu des 13 agents du site.

L'[UNSA-Ferroviaire](#) ne peut que se satisfaire au même titre que l'équipe de cette évolution.

Projet d'évolution de 3 postes d'encadrants de la DZS Méditerranée implantés sur Toulouse

Un changement dans l'organisation du site SUGE de Toulouse.

Pas de grand bouleversement, mais un changement notoire dans l'encadrement.

Il vise principalement à rapatrier le poste de la Directrice de la Zone Sûreté Adjointe (DZSA) à Marseille, alors qu'il est basé à Toulouse actuellement.

La fonction DZSA nécessite des temps de déplacement conséquents sur toute la DZS Méditerranée. Se faisant, les temps de trajet de Toulouse, vers Marseille et Nice, où l'essentiel de l'activité réside, sont devenus nombreux et chronophages au fil du temps.

Par conséquent, cette réorganisation vise à réduire le nombre et les temps de trajet, et par voie de conséquence, à permettre un équilibre vie privée/vie professionnelle plus efficient.

Parallèlement, le Chef d'Unité Opérationnel (CUO) et son adjoint (CUOA) changeront de qualification, en raison d'un travail plus autonome.

Pour ces raisons, les élus [UNSA-Ferroviaire](#) voient cette réorganisation d'un bon œil.

Néanmoins, il reste des points à vigiler, en particulier l'augmentation potentielle de la charge de travail du CUO et du CUOA avec le départ de la DZSA. Certaines des missions de ce poste seraient alors logiquement reportées sur le CUO et le CUOA.

Par ailleurs, cette réorganisation sera effective au 1^{er} septembre 2020. La revalorisation des postes sera traitée lors de la NAC prévue en novembre. Les élus [UNSA-Ferroviaire](#) siégeant en commission de notation suivront attentivement le sujet afin que la notation soit effective à la date de la prise de fonction.

Enfin, un seul bémol, nous regrettons que le poste de DZSA qui initialement devait être basé en Occitanie, ne le soit pas ...



TÉLÉTRAVAIL



Suite de l'article

Télétravail : Où en est-on ?

Aujourd'hui le développement du télétravail semble inéluctable, pour des raisons diverses. Il reste un instrument de prévention efficace en cas de pandémie. En supprimant parfois d'énormes temps de trajet, il peut améliorer l'articulation vie pro/vie perso. Notre entreprise ne peut plus se dispenser d'une réflexion de fond sur les conditions du télétravail. Vos élus UNSA-Ferroviaire se sont déjà manifestés auprès de la direction, notamment au travers de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) ainsi qu'au niveau de la commission de suivi de l'accord.

Certes, cet accord d'entreprise existe au sein du GPU mais il faut souligner que d'une part son application est hétérogène et que d'autre part, tout ce qui concerne les risques professionnels est à ce jour insuffisamment exploré.

Vos élus UNSA-Ferroviaire interviennent régulièrement pour faire face si nécessaire à de la résistance managériale.

Ils sont attentifs à ce que la seule motivation au télétravail ne soit pas qu'économique (diminution des charges immobilières : flex office, bureaux banalisés).

Le télétravail doit pouvoir être accessible à un maximum de salariés, mais les conditions de son exercice encadrées.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, le télétravail ne doit pas être imposé.

La demande doit rester à l'initiative du salarié.

Toutefois, il ne doit plus être refusé lorsque son exercice est possible.

Le collectif de travail doit être maintenu et de bonnes conditions d'exercice au domicile sont impératives (ergonomie de l'installation). Si besoin, l'entreprise doit accompagner le salarié dans le financement d'une installation adaptée au-delà de la dotation actuellement prévue.

Le chantier le plus délicat est sans doute pour le salarié et l'entreprise, la maîtrise de la nouvelle relation au travail : gestion des priorités, gestion du temps, organisation des pauses et coupures, intégration de la prévention des risques.

L'UNSA-Ferroviaire a toujours été force de proposition sur le sujet et continue à travailler activement pour défendre le télétravail réalisé dans de bonnes conditions.



INFORMATIONS PRATIQUES

VOS REPRÉSENTANTS UNSA-FERROVIAIRE

CSE SA SNCF

Nom	Prénom	Mail	Nom	Prénom	Mail
LEGROS	Stéphanie	06 16 88 50 96 legros.s@unsa-ferroviaire.org	DUBREUIL	Thierry	06 12 24 78 76 dubreuil.t@unsa-ferroviaire.org
COPOL	Paterne	07 85 39 51 56 copol.p@unsa-ferroviaire.org	GIROD	Audrey	06 25 31 28 27 girod.a@unsa-ferroviaire.org
MALLEGOL	Philippe	06 42 44 32 11 mallegol.p@unsa-ferroviaire.org	DELON	Stephan	06 11 74 77 37 delon.s@unsa-ferroviaire.org
BERTIN	Nadine	06 27 36 43 41 nadine.bertin@sncf.fr	MARCHETTI	Marie-Cécile	06 89 19 10 03 marchetti.mc@unsa-ferroviaire.org
TROUCHOT	David	06 12 18 93 06 trouchot.d@unsa-ferroviaire.org	SOMPROU	Patrick	07 66 27 28 53 somprou.p@unsa-ferroviaire.org
PALLIX	Christophe	06 25 18 42 13 pallix.c@unsa-ferroviaire.org	MANAZ	Sébastien	06 15 16 04 55 sebastien.manaz@cseepicsncf.com
DERUE	Bruno	06 17 93 19 15 derue.b@unsa-ferroviaire.org	ROBERT	Marie-Christine	marie-christine.robert@sncf.fr
MAINI	Olivier	06 78 73 65 66 maini.o@unsa-ferroviaire.org	PORCEL	Frédéric	06 74 67 00 59 porcel.f@unsa-ferroviaire.org
CASU	Didier	06 46 00 34 06 casu.d@unsa-ferroviaire.org	CRESPIN	Annabelle	06.67.46.93.94 crespin.a@unsa-ferroviaire.org
VASSEUR	Christine	06 13 44 59 28 vasseur.c@unsa-ferroviaire.org	DUCLOY	Philippe	06 60 58 37 64 philippe.ducloy@gmail.com
RIVOALLAN	Agnès	06 16 74 03 23 rivoallan.a.unsa@gmail.com	GALLAVARDIN	Danielle	04 72 15 18 07 gallavardin.d@unsa-ferroviaire.org
PIERRE	Sophie	sophie.pierre@cprpsncf.fr	BALLESTE	Claude Béatrice	claude-beatrice.balleste@sncf.fr
BOUR	Jean-François	bour.jf@unsa-ferroviaire.org	MAZERY	Stéphane	mazerystephane@gmail.com
VINCENT	Sarah	06 63 49 17 12 vincent.s@unsa-ferroviaire.org	CHIVOT	Jean-Louis	chivot.il@unsa-ferroviaire.org
Secrétaire					
Responsable Syndical : Frédéric FOURNIER fournier.f@unsa-ferroviaire.org					

VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR NOS INFORMATIONS, INSCRIVEZ-VOUS SUR L'ADRESSE SUIVANTE DEPUIS VOTRE MAIL PERSONNEL (l'utilisation de la boîte mail professionnelle n'est pas recommandée) : cse.epicsncf@unsa-ferroviaire.org
 VOUS SOUHAITEZ CONSULTER NOS INFORMATIONS EN LIGNE : <https://www.unsa-ferroviaire.org>

POUR NOUS REJOINDRE ET ADHÉRER EN LIGNE, [CLIQUEZ ICI](#)

J'adhère à l'UNSA !

A l'UNSA-Ferroviaire, moi, j'adhère!

Nom:

Prénom:

Direction:

Adresse Pro:

Collège:

Tél:

Mail:

Fédération UNSA-Ferroviaire
 56, rue du Faubourg Montmartre . 75009 PARIS
 Tél: 01 53 21 81 80 . federation@unsa-ferroviaire.org